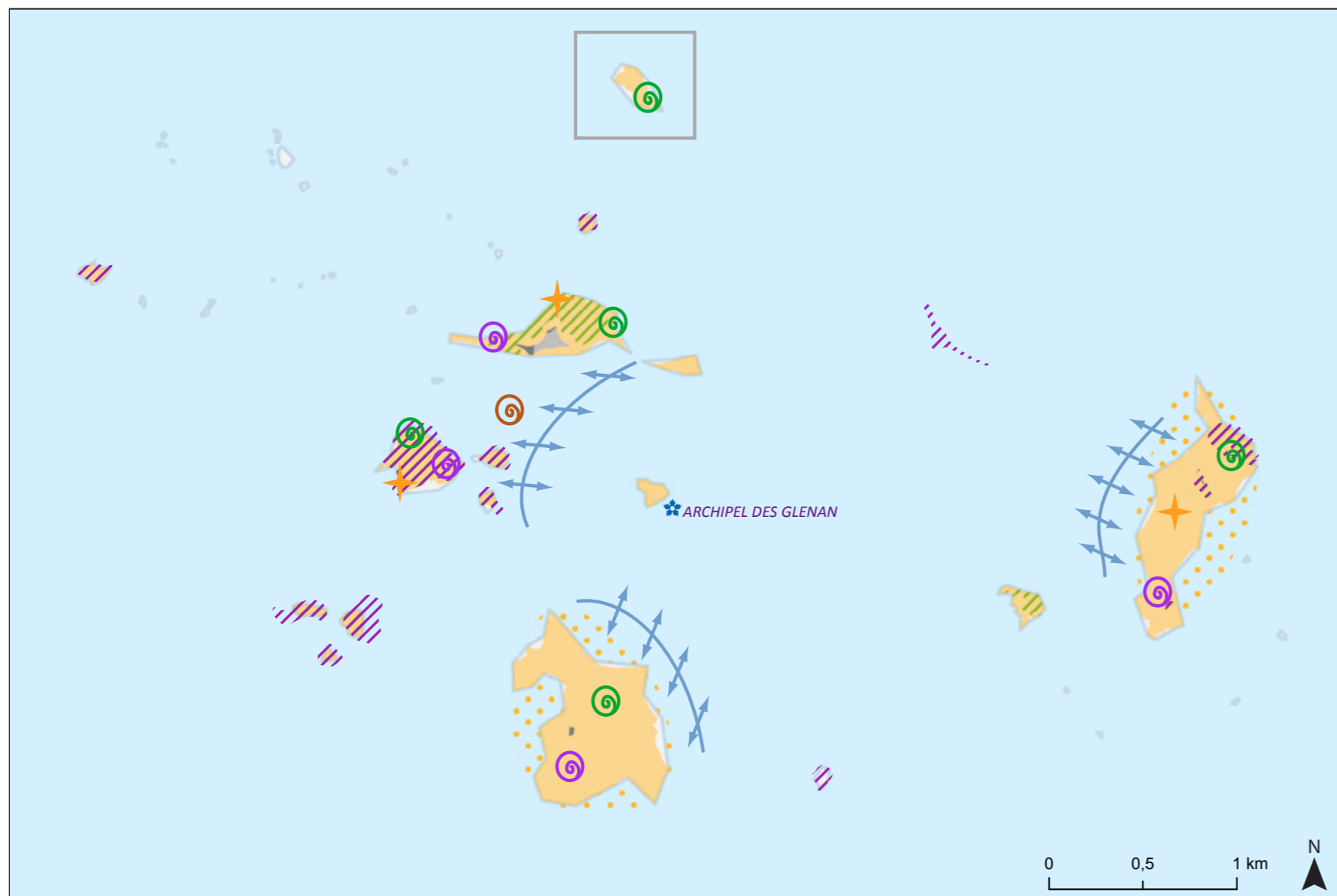
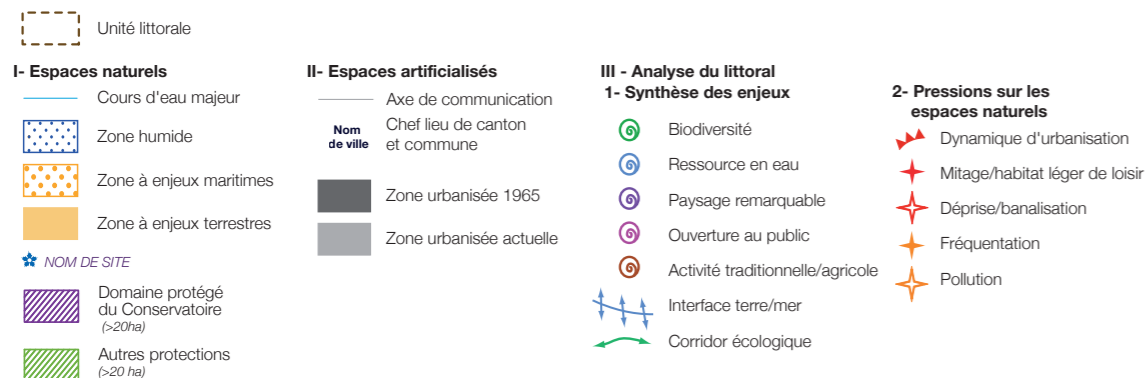


Archipel des Glénan



ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



Contexte

L'archipel des Glénan, situé à douze milles au large de Fouesnant, est un ensemble granitique composé de neuf îles principales et d'un grand nombre d'îlots. L'ensemble offre un « paysage de lagon » unique en France. L'unité littorale englobe également l'île aux Moutons située entre l'archipel et le continent.

Enjeux – Une biodiversité exceptionnelle favorisée par l'insularité

Les intérêts écologiques et paysagers de l'archipel sont exceptionnels comme le souligne la présence d'inventaires ZNIEFF de type I et II, d'une ZICO et d'un réservoir de biodiversité pour le SRCE. En effet, cet archipel constitue un système écologique très riche, tant au niveau terrestre qu'au niveau marin. Ses principaux habitats naturels terrestres sont des dunes, des prairies et quelques landes. Il présente le banc de maërl le plus important de Bretagne et il est l'un des sites majeurs d'herbiers de zostères. Les récifs et les nombreux îlots forment des habitats de grand intérêt patrimonial en abritant notamment des populations de laminaires et de pouces-pieds. Sa richesse floristique est remarquable par la présence d'espèces botaniques rares et protégées dont le Narcisse des Glénan, espèce endémique de l'archipel. Il forme aussi un lieu privilégié pour les oiseaux migrateurs et la nidification. La



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

configuration de l'archipel en « lagon », la clarté et la qualité de l'eau ainsi que la présence de vestiges archéologiques protohistoriques (menhirs, sépultures néolithiques, tertres, etc.) et historiques (phares, sémaphores, Fort Cigogne, cabanes de goémoniers, etc.) contribuent au caractère exceptionnel de ce patrimoine. L'ensemble de ces qualités écologiques et paysagères est source d'enjeux culturels pour ces îles et îlots particulièrement visités.

Pressions – La sur-fréquentation engendre des dégradations

L'archipel des Glénan est principalement soumis à une pression anthropique due à sa fréquentation touristique et nautique dégradant les espaces naturels et notamment les habitats marins et les dunes. Le tourisme de plaisance, extrêmement développé pendant la saison estivale, engendre une dégradation des herbiers de zostères par la multiplication des mouillages, les pollutions diffuses et la pêche de loisir sur les nombreux îlots et écueils. Le développement d'une activité d'exploitation du maërl a menacé son renouvellement, l'activité a donc été arrêtée en 2011. Les transports maritimes de touristes et leur débarquement sur l'île Saint-Nicolas, dégradent les habitats terrestres en particulier la végétation des hauts de plages sensible au piétinement. Cette sur-fréquentation menace l'état sanitaire des eaux et génère des macro-déchets. En outre, elle dérange l'avifaune. La présence de l'école nationale de voile « Les Glénans » contribue à la notoriété du site et à sa fréquentation. Mais cela peut entraîner des dégradations des hauts de plage et des dunes où les bateaux sont stationnés à Penfret et à Bananec. L'introduction d'espèces invasives végétales (Baccharis, Griffes de sorcière) et animales (ragondins) menace les espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, la présence du narcisse de Glénan dépend avant tout des mesures de protection et de gestion des emprises concernées. L'état de conservation de l'archipel est globalement bon mais les bancs de sable à faible couverture d'eau, les falaises, les prés salés et lagunes côtières sont dans un état médiocre face auquel il importe d'envisager des actions de conservation.

Partenariats

Les îles de Brunec, le Veau, la Tombe, Drénec et Quignec et une partie de l'île de Penfret et quelques îlots sont propriétés du Conservatoire. Les îles Guiautec et Saint-Nicolas sont majoritairement propriétés du Département et le fort de l'île Cigogne et le phare de Penfret appartiennent à l'Etat. Enfin, l'île du Loc'h (la plus grande) est une propriété privée. L'île aux Moutons par ailleurs est partiellement privée, en complément de l'emprise du service des phares et balises (DIRM). Les intérêts écologiques et paysagers sont encadrés par divers dispositifs de protection forts : la réserve naturelle nationale Saint-Nicolas des Glénan, un site Natura 2000 sur la totalité de l'archipel, un APPB sur l'île aux Moutons

concernant trois types de sternes et le gravelot à collier interrompu, une réserve nationale de chasse maritime, une réserve de pêche sous-marine et un site classé. Ces réglementations, ainsi que la loi littoral, permettent une protection efficace et proscrivent toutes constructions supplémentaires. Enfin, la commune de Fouesnant complète ce dispositif en assurant la gestion de l'ensemble de l'archipel.

Saint-Nicolas est la principale île urbanisée avec une quinzaine de résidences secondaires, certaines des autres îles présentant un bâtiment isolé, à valeur plutôt patrimoniale : sémaphore, phare, fort, ancien corps de ferme. Perdurent néanmoins les installations précaires et dispersées de l'Ecole nationale de voile sur Penfret, qui ont un impact sur la qualité paysagère et écologique du site.

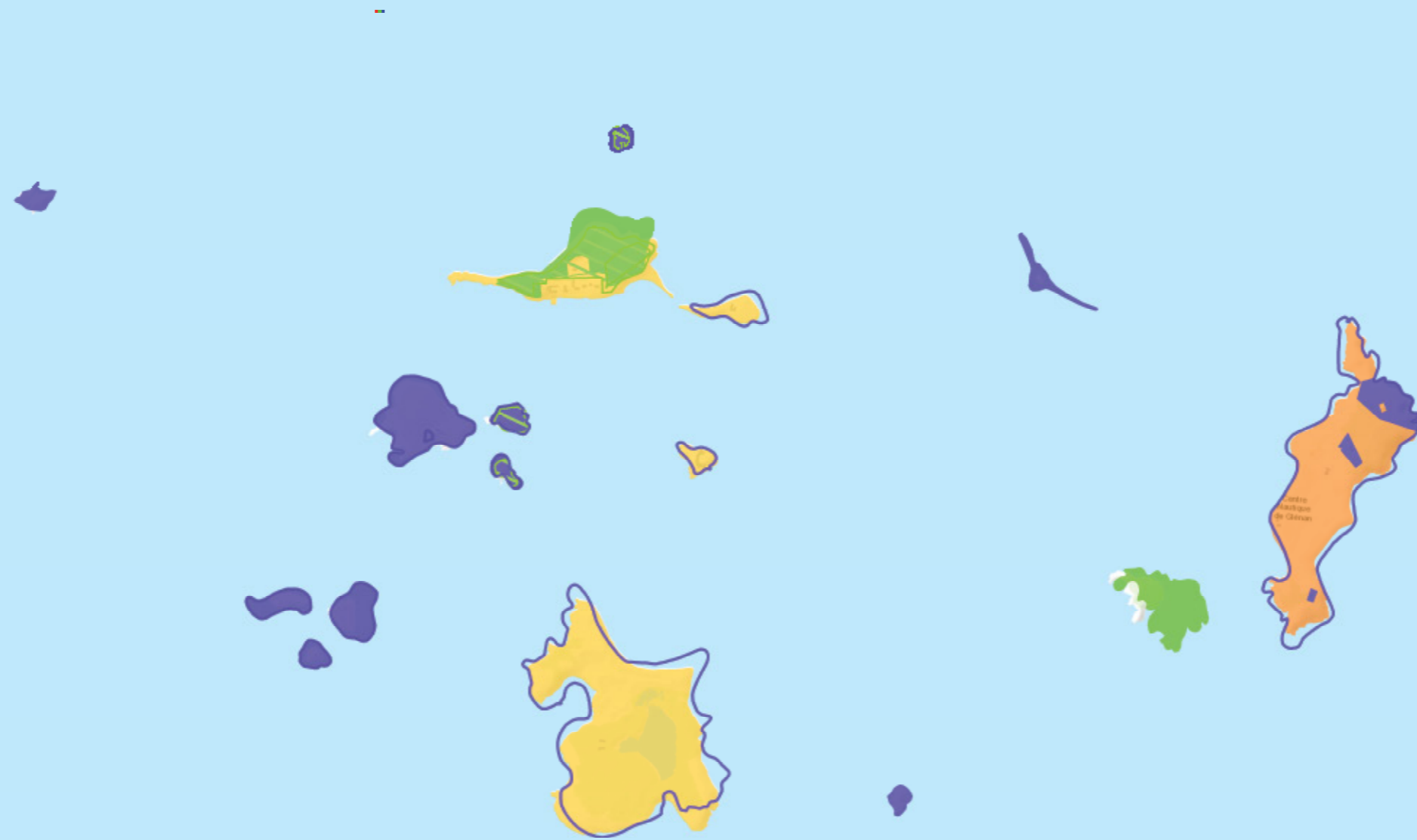
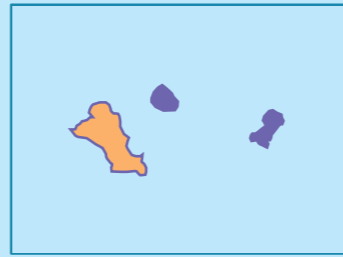
Orientations stratégiques – Sensibiliser

Les perspectives foncières du Conservatoire portent essentiellement sur les dunes et landes de Penfret ainsi que l'affectation de l'île de Fort Cigogne.

Les objectifs d'intervention visent essentiellement à favoriser la sensibilisation des plaisanciers et des stagiaires de l'école de voile à la préservation de la biodiversité exceptionnelle de l'archipel des Glénan. Parallèlement, les actions de gestion se concentreront sur les dunes grises, les espèces végétales à forte valeur écologique, les habitats de l'avifaune et la qualité de l'eau.

Département	Finistère
Nombre de sites	1
Surface protégée par la Conservatoire	30 ha
Surface acquise par la Conservatoire	20 ha
Surface des périmètres autorisés	120 ha
Surface terrestre de l'unité littorale	128 ha
Surface totale des zones d'intervention	30 ha
Surface des zones d'intervention terrestre	30 ha
Surface totale des zones de vigilance	50 ha
Surface des zones de vigilance terrestre	50 ha

ARCHIPEL DES GLÉNAN



Situation au 1er janvier 2015

- Périmètre autorisé du Conservatoire
- Domaine protégé du Conservatoire
- Espace naturel sensible
- Réserve naturelle/coeur de parc⁴

Zonage stratégique

- Zone d'intervention
- Zone de vigilance



¹ Domaine public maritime, fluvial ou lacustre
² Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier
³ CEN, autre association
⁴ Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion